

«Vous prendriez  
la responsabilité  
d'une fracture avec  
les personnels  
si vous confirmiez  
vos intentions dans  
le projet de loi.»

## **Déclaration de la FNEC FP-FO**

Monsieur le Ministre, monsieur le Président,

Je m'exprime ici au nom de la confédération Force Ouvrière et de sa fédération de l'enseignement, la FNEC FP FO.

Parmi les textes que vous présentez à ce CSE il y a ceux qui concernent la mise en œuvre des contrats d'avenir professeur. Lors du CSE du 24 août dernier, nous avons refusé de prendre part au vote sur ce dispositif qui est un nouveau dispositif d'emplois précaires, recrutés localement et qui n'est en rien un dispositif de pré-recrutement. Ni sur le plan des «rémunérations», ni sur le plan des «missions», ce nouveau dispositif de contrats aidés ne correspond à ce qui est nécessaire aussi bien en terme de postes statutaires dans les établissements qu'en terme de solution au chômage des jeunes. En toute logique nous refuserons également de prendre part au vote sur le texte de mise en œuvre de ce dispositif que vous nous soumettez aujourd'hui.

Mais ce CSE se tient dans un contexte particulier ; vous avez présenté aux organisations syndicales les principales propositions de votre projet de loi d'orientation et de programmation. A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu le texte de votre projet. Nous continuons donc à nous exprimer sur vos annonces et vos intentions exprimées publiquement.

Nous devons vous réaffirmer notre opposition à l'école du socle de compétences même rebaptisé « socle de connaissances, de compétences et de culture » et au livret personnel de compétences qui l'accompagne. Votre volonté de confirmer ce socle de compétences vous amène à poursuivre l'essentiel des contre réformes des gouvernements précédents dont nous vous demandons, avec les personnels, l'abandon.

Vous avez annoncé vouloir modifier le rythme scolaire de la journée à l'école primaire. La semaine de 5 jours que vous entendez mettre en oeuvre soulève de redoutables questions. Il s'agirait d'une aggravation des conditions de travail et de définition des obligations de service

des instituteurs et professeurs des écoles. Une partie de ces obligations de service dépendrait directement du projet éducatif local, c'est-à-dire d'une politique éducative locale et de l'organisation qui en découlerait. Et les collègues dont les rémunérations sont bloquées devraient en outre supporter les frais liés à ce jour de travail supplémentaire qui leur serait imposé.

Un axe essentiel de vos propositions consiste à mettre en œuvre l'acte III de la décentralisation dans l'éducation nationale. Vous voulez territorialiser l'école. Ainsi vous envisagez de confier aux régions l'orientation scolaire dans le cadre d'un service public territorialisé d'orientation dont les personnels, les conseillers d'orientation psychologues, verraient leurs missions et obligations de service définies pour partie par une convention entre la région et le rectorat. Doit-on comprendre que le sort promis à tous les fonctionnaires par l'acte III de la décentralisation est celui de services et de missions définis conventionnellement ? Ce serait sans précédent dans l'histoire de toute la Fonction publique ?

Enfin toujours au nom de la décentralisation, vous voulez abandonner la carte des formations professionnelles, donc l'avenir des lycées professionnels présentés comme «complémentaires» à l'apprentissage, à la responsabilité et au pilotage des conseils régionaux. Nous venons d'apprendre que la région Ile de France envisagerait de fermer 7 lycées professionnels à Paris. S'agit-il d'une anticipation ?

Vos annonces sont d'une extrême gravité. Si elles étaient confirmées votre loi poursuivrait et aggraverait le délabrement de l'école publique par la confirmation de l'école du socle de compétences et l'acte III de la décentralisation.

Nous devons vous le redire, ces annonces ne rencontrent aucun consensus, ces annonces provoquent inquiétude et colère chez les personnels. Vous prendriez la responsabilité d'une fracture avec les personnels si vous confirmiez vos intentions dans le projet de loi.